La Vie Amplier

N°49
2ème semestre 2021

Le Mot du Maire

Les traditionnelles fêtes de Noël et du Nouvel An vont venir rythmer la fin de l'année 2021 qui approche à grands pas. Elles sont synonymes de convivialité, de joie, de bonheur et de retrouvailles avec vos proches. Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires, surtout dans ce contexte incertain.

La pandémie de Covid-19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. Continuez à prendre soin de vous, préserver sa santé est indispensable.

La gestion de la communication municipale sera améliorée avec la mise en ligne du nouveau site Internet qui sera effective en ce début d'année 2022. Une fonction supplémentaire assurée par notre secrétaire de mairie qui mettra régulièrement à jour le site.

Du changement arrive aussi dans le ramassage des poubelles d'ordures ménagères et le début de la mise en place de la Tarification Incitative.
Des travaux de voirie, de borduration et de renforcement de talus sont prévu en 2022 rue de l'Eglise et ruelle Sevin.

Le Conseil Municipal a souhaité apporter un peu de gaîté en améliorant les illuminations du village et du Hameau du Petit Amplier. Vous avez pu découvrir de nouvelles décorations qui égayent notre commune pendant la période des fêtes.

Le feu d'artifice ayant illuminé le marais lors de la soirée du 13 juillet à l'occasion de la fête Nationale, la Réderie du 12 septembre dernier ainsi que l'organisation du Noël des enfants ce dimanche 19 décembre, en lien avec le Comité d'Animation : ces manifestations traduisent notre volonté de nous retrouver enfin autour de ces animations malgré de nombreuses restrictions. Elles seront encore plus nombreuses en 2022.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous remercier de vos sympathiques participations à notre vie communale et pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année avec une pensée pour ceux qui sont seuls ou ont des problèmes de santé.

Hubert Tassencourt

Vie pratique

Horaires de mairie et de permanences :

Mardi, de 10h à 12h et de 17h à 19h
(permanence des Adjoints, de 18h à 19h)
Jeudi, de 17h30 à 19h
(permanence du Maire, de 18h à 19h)

Coordonnées du Maire : 03.21.22.15.40 ou 06.73.58.96.58
Coordonnées des adjoints :
Chantal de Lamarlière : 03.21.48.50.74 ou 06.24.36.18.75
Didier Verriele : 03.22.32.96.93 ou 06.16.56.62.44
Coordonnées de la Mairie : 03.21.48.50.43

mairieamplier62760@gmail.com

La Mairie sera fermée du mardi 28 au jeudi 30 décembre 2021.
PERMANENCES MAINTENUES ?

RATICIDE

Pour éviter la prolifération de rats dans notre Commune, la Municipalité met du raticide, à disposition des administrés.

Retrait en Mairie

ELECTIONS 2022

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées tout au long de l'année et jusqu'au 6ème vendredi qui précède un scrutin.

L'inscription sur les listes électorales s'effectue, soit :

- **En Mairie** : la démarche peut être réalisée sur place. L'intéressé doit alors s'y rendre en personne. Autrement, il peut établir une procuration au nom d'un tiers qui se chargera d'effectuer la procédure à sa place.
- **En ligne**, via Service-Public.fr, le site officiel de l'administration française.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il est nécessaire de :

1) *compléter le formulaire cerfa 12669 02*
2) *fournir une pièce d'identité permettant de justifier sa nationalité (carte nationale d'identité ou passeport)*
3) *présenter un justificatif de domicile, daté de moins de 3 mois.*

LES SCRUTINS DE 2022
Élections présidentielles : dimanche 10 avril 2022 – dimanche 24 avril 2022
Elections législatives : dimanche 12 juin 2022 – dimanche 19 juin 2022

CARTES D'IDENTITE

Les demandes sont à formuler au bureau de la police municipale de Doullens (pré-demande en ligne obligatoire, sur le site servicepublic.fr), uniquement sur rendez-vous au 03-22-32-42-46

Les pièces à fournir :
2 photos,
Votre ancienne carte
Votre livret de famille
2 justificatifs de domicile

AUTORISATION D'URBANISME

Les Autorisations d'Urbanismes (Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable de travaux, Permis de construire ou d'aménager, Permis de démolir…) peuvent s'effectuer désormais par voie électronique : c'est la SVE (Sollicitation par Voie Electronique) sur le site

www.sve-urbanisme.campagnesartois.fr

Le dépôt papier en Mairie est bien sûr toujours possible.

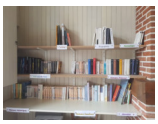

La Boîte à livres

Quelques ouvrages sont à votre disposition en Mairie : il vous est possible de les prendre/emprunter/échanger, lors des permanences.

Si vous avez des livres adultes ou enfants à proposer, vous pouvez les amener en Mairie.

Objet trouvé !

Une boucle d'oreilles a été trouvée au Cimetière, elle attend sa propriétaire en Mairie.

Notre village

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et les invitons à venir se présenter en Mairie, afin que nous puissions actualiser la liste de nos administrés !

Bienvenue à :

- Mme DHAILLE Wanda, au 185 rue de l'église (Mme Calippe)
- M. et Mme SANIER Olivier, Pascaline et Clément, au 690 rue Jules Lefebvre
- M. THIBAULT Mathieu et Mme BROOD Betty, Luna et Nyna, au 17 Grand Place
- M. BUGNION Cédric et Mme VIEZ Justine, Noa et Luna, au 16 rue Jules Lefebvre
- M. COUPEZ Nicolas et Mme LEROY Séverine, et Yanis, au 93 rue du marais
- M. LE PICARD Christopher et Mme SAGOT Marine, au 63 route d'Albert
- M. TURGUT Koray, au 34 rue d'Orville
- M. CREPIN Jérémy et Mme ANCELLE Noémie, et Maëlys, au 54 rue de l'église

Concours des Maisons Fleuries 2021

Le jury a attribué les prix suivants :

Catégorie façades : 1er prix : Claudette BAJUS (9 rue d'Orville)

Catégorie Grand terrain : 1er prix : Didier PAUPY (185 rue Jules Lefebvre, 2ème prix : Thierry FRANCOIS (580 rue Jules Lefebvre), 3ème prix : Olivier VIARD (710 rue Jules Lefebvre), 4ème prix : Philippe CARRE (138 rue Jules Lefebvre), 5ème prix : Delphine SAGOT (491 rue Jules Lefebvre), 6ème prix : Suzanne PIZZONI (111 rue de l'église), 7ème prix : Bernard CAPRON (261 rue Hector Daillet)

Catégorie Petit Terrain : 1er prix : Daniel LAGACHE (207 rue d'Orville), 2ème prix : Geoffrey RAVASIO (687 rue Jules Lefebvre), 3ème prix : David BRAY (640 rue Jules Lefebvre), 4ème prix : Jean-Baptiste QUINT (15 ruelle Sevin), 5ème prix : Marc HERPOËL (106 rue Jules Lefebvre), 6ème prix : Jean-Louis DELATTRE (394 rue d'Orville), 7ème prix : Lionel MARECHAL (12 rue d'Amplier - Petit Amplier)

Les candidats ayant obtenu le 1er prix dans leur catégorie l'an dernier, sont hors concours cette année.
Chaque lauréat est invité à se présenter en Mairie pour remise d'un bon d'achat, à utiliser chez VASSEUR, 124 avenue du Général de Gaulle, à Doullens.

Recensement citoyen

Tout jeune français, garçon ou fille, doit se présenter, **personnellement en Mairie dans les 3 mois suivant ses 16 ans**, pour se faire recenser, muni des pièces suivantes :
carte d'identité, justificatif de domicile et livret de famille.
Une attestation de recensement lui sera alors remise, dont il aura besoin pour le passage d'examens, de concours ou du permis de conduire.

LOCATION MATERIEL COMMUNAL

La salle polyvalente est louée sans cuisine, au tarif de 70€ (fixé par délibération du 15 mai 2014) aux habitants de la Commune uniquement. Elle est prêtée gracieusement pour les deuils aux habitants de la Commune.

Le chapiteau est loué au tarif de 50€ (fixé par délibération du 15 mai 2014) aux habitants de la Commune uniquement. Il est prêté aux associations communales.

Opération Hauts de France propres

Cette année, l'opération se tiendra les 18/19/20 mars 2022.

Nous proposerons un nettoyage du village et des alentours, le samedi 19 mars 2022.
Vous êtes tous conviés à vous associer à cette opération (gants, chasubles et sacs poubelles seront fournis).

Gestion des ordures ménagères : le SMIRTOM

A compter du 1er janvier 2022, la collecte des ordures ménagères change : vos bacs munis d'une puce électronique seront désormais ramassés **une semaine sur deux en alternance avec les bacs de tri sélectif.**

En effet , la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) passera en 2022 à 40 € / Tonne de déchets enfouis en Centre d'Enfouissement Technique (ordures ménagères) puis à 65 € / Tonne en 2025 contre 17 € / Tonne en 2019. Donc si les usagers et les collectivités ne changent rien, cela va coûter plus cher.

Il faut donc pour maîtriser sa facture:

- **Réduire sa production de déchets et modifier ses habitudes d'achat**
- **Trier** ses emballages dans le bac jaune, ses papiers et le verre en point d'apport volontaire et utiliser les déchetteries.

C'est le début de la tarification incitative qui sera mise en place à partir de 2023 et facturée en 2024, selon le planning suivant :

2022 Période test : Maintien de la taxe actuelle (TEOM) avec réception d'une facture « blanche » calculée à partir du nombre de levées de bacs comptabilisées. Cette facture « blanche » sera établie sur la base de tarifs provisoires et ne sera pas à régler.

2023 Comptabilisation du nombre de levées.

2024 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) : Facture réelle.

Même si actuellement rien n'est prévu pour la facturation incitative pour les 9 communes de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en 2024, cela ne fait que reculer d'un an l'échéance : ***en 2025 la tarification incitative sera obligatoire pour tous.***

Gestion de l'eau : le SIAEP du Doullennais

Suite à la dissolution du Syndicat des eaux d'Orville et à l'adhésion de la commune au Syndicat de Eaux du Doullennais et environs depuis le 31 août 2021, les représentants de la commune sont :

Titulaire : Patrice BAJUS *Suppléant : Emmanuel BRASSEUR*

La première réunion a eu lieu le 19 octobre dernier.

Après validation de la Préfecture, les nouveaux statuts du SIAEP du Doullennais seront à voter dans chaque conseil municipal début 2022.

Election de Bertrand Montaigne de Mondicourt en tant que vice-président représentant notre ancien syndicat.

Du point de vue fonctionnement: sous 2 ans maximum les compteurs seront changés. Ils seront sur le domaine public et seront relevés par radio (camion), plus besoin de rentrer chez les riverains. Ils seront plus précis sur les consommations.

Le SIAEP pratique la mensualisation pour ceux qui le souhaitent.

Une astreinte sera mise en place 24h/24 et 7j/7 **pour le domaine public**, avec un N° de téléphone de l'agent d'astreinte qui nous sera donné ultérieurement.

Le conseil donné en cas de besoin est plutôt d'avertir la Mairie pour juger de l'urgence et de la nécessité de déclencher l'astreinte. Une réflexion en cours au sein du SIAEP est de faire payer 50€ l'intervention pour faire face aux "urgences relatives" ou appels alors que le désordre est en domaine privé.

En cas de travaux se rapprocher du SIAEP pour s'assurer qu'aucune intervention n'est à réaliser sur le réseau.

SIAEP du DOULLENNAIS et ENVIRONS

Rue du Fossé Savignac 80600 DOULLENS

Tél : 03 22 77 28 12

Le Comité d'Animation vous informe…

Le mot du président de la société de Pêche

Comme 2020, 2021 fût une année particulière avec le Covid 19…

L'ouverture de la pêche s'est effectuée le 13 mars comme prévu, mais sans rempoissonnement du fait du confinement… Ce n'est qu'à partir du 28 mars qu'une première remise de truites arc en ciel a pu être effectuée… Et ce n'est que le 25 avril, que les rempoissonnements en truites farios ont pu reprendre. Au total 350 kg de truites ont été remises comme les années précédentes…

Les pêcheurs n'ont donc pas été lésés et ont retrouvé le plaisir de leur loisir pêche jusqu'à la fermeture…

La fête de la pêche qui devait avoir lieu à Sarton début juin n'a pas pu se faire, à cause du Covid…

L'ouverture prochaine se fera le samedi 12 Mars 2022.

Nouveau pour 2022, 8 rempoissonnements alternés d'Arc en ciel et de Farios.

Avec le « NO KILL » (rejet du poisson dans l'eau) tous les jours de la semaine sur le parcours de Sarton à Orville, la société espère retrouver les truites sauvages qu'on a connues…D'ailleurs les pêcheurs en prennent…c'est la récompense de nos efforts…

En attendant l'ouverture, bonnes fêtes de fin d'année malgré les contraintes qui nous sont imposées et bien sûr en continuant d'observer les mesures barrières car le Covid 19 est toujours là…

Paul Decry, Président